

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 29 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 23 septembre, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, Mme Christine TAVERNIER, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYÉ, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Marie-Christine HARISLUR, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Angélique OUTREBON, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, Mme Nathalie BERNIER, Mme Sylvie MARCHAND, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSÉ : M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Nathalie BERNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Régis CARPENTIER

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27
Présent-e-s et représenté-e-s : 27

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 7 juillet 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- **Délibération n°CM04/086/2020 : Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 26 juin 2020**

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
41/2020	01/07/2020	Association « Les Gamettes »	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Vite Vite Vite » – Association « Les Gamettes » – Le 26/09/2020	2 080 € TTC
42/2020	03/07/2020	CDEA	Signature de la convention de partenariat avec CDEA pour l'achat d'équipements de protection en vue de protéger la population du COVID19	
43/2020	06/07/2020	SARL « Echo des Montagnes »	Signature d'un contrat de location avec la SARL « Echo des Montagnes », pour un séjour neige à	2 452 € TTC (BP 2021)

			Seytroux (74) avec 24 enfants de l'ALSH d'Ollainville, du 17 au 24 avril 2021 – Report du séjour 2020 suite au COVID-19	
44/2020	09/07/2020	M. COSTA SOARES / Mme LOURENÇO DE MATOS	Signature d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable signée le 10 juin 2016 entre la Commune et M. COSTA SOARES / Mme LOURENÇO DE MATOS	-
45/2020	09/07/2020	Société PORTAKABIN	Signature d'un contrat pour la location d'un bâtiment PACEMAKER PK101 avec la société PORTAKABIN	4 836 € TTC
46/2020	21/07/2020	Scopitone et Cie	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Cendrillon » – Association Scopitone et Cie – Le 26/09/2020	1966.18 € TTC
47/2020	23/07/2020	La Cie des Imprévisibles	Signature d'un contrat de cession du spectacle vivant « Bobby et Mistinguette contre le crime » – Association « La Cie des Imprévisibles » – Le 18/11/2020	1 400 € TTC
48/2020	23/07/2020	EURL « La Ferme de Tiligolo »	Signature d'un contrat de cession de droits de représentation – EURL « La Ferme de Tiligolo » - Salon de l'Environnement du 20/03/2021	1 940.15 €
49/2020	27/07/2020	Conectia	Signature d'un contrat de services Cloud Conect et accès fibre optique / Société Conectia / Ecole Pierre de Ronsard	267.60 € TTC / mois
50/2020	27/07/2020	Conectia	Signature d'un contrat de services Cloud Conect et accès fibre optique / Société Conectia / Poste de Police Municipale – Ecole de musique	326.40 € TTC / mois
51/2020	27/07/2020	Pierre Piazza	Convention de partenariat avec Pierre PIAZZA – Conférence à la Médiathèque du 10/10/2020	200 € TTC
52/2020	28/07/2020	Conectia	Signature d'un contrat de services Cloud Conect et accès fibre optique / Société Conectia / Mairie et CTM	1 188 € + 734.40 € TTC
53/2020	28/07/2020	SAVAC SAS	Avenant n°1 au marché n°2017-77 lot 23 – Circuit Spécial Ollainville – Transport scolaire – Modification Art.19.1 du CCAP (modalités d'indemnisation du transporteur – crise sanitaire)	3 211.02 € HT
54/2020	28/07/2020	SAVAC SAS	Reconduction du marché de transport scolaire pour la période du 10 juillet 2020 au 9 juillet 2022	
55/2020	28/07/2020	AfAg Théâtre	Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation de spectacle / « L'histoire des trois mousquetaires » / AfAg Théâtre / Le 27/09/2020 / Parvis de la Médiathèque	1 740.75 € TTC

56/2020	01/09/2020	-	Construction d'une Cuisine Centrale – Attribution des marchés	2 466 907.52 € TTC
57/2020	01/09/2020	ESAT d'Egly	Signature d'une revalorisation de contrat d'entretien des espaces verts avec l'E.S.A.T. d'Egly – Année 2020	23 914.19 € TTC
58/2020	03/09/2020	Diac Location	Signature d'un avenant au contrat de location de batterie – Véhicule RENAULT ZOÉ avec DIAC LOCATION	102.56 € TTC / mois
59/2020	03/09/2020	Société SACPA	Signature d'un acte d'engagement valant CCP dans le cadre d'un marché de prestations de services / Société SACPA / Années 2020/2024	4 090.62 € TTC / an

• **Délibération n°CM04/087/2020 : Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 3 mars 2020**

- **Prend acte** de ces décisions :

Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal			
N°	Désignation	Prix	DPU
914612010009	AI45p,AI167p/12 Rue du Gay Pigeon	111 000 €	NON
914612010010	AE 96/3 B Rue Cerfeuille	310 000 €	NON
914612010011	AH241-353/6 Rue de la Source	284 900 €	NON
914612010012	AH 332/52 D Rue du Chemin Creux	269 000 €	NON
914612010013	AB45/9 Rue Rabuteau	339 000 €	NON
914612010014	AR288/13 Rue des Sables	161 000 €	NON
914612010015	AR20,157/25 Rue de la Mairie	275 000 €	NON
914612010016	AB 431/8 Rue Saution	/	NON
914612010017	AH 334-336/ 13 Rue des Prés	253 750 €	NON
914612010018	AA58/30 Rue Rabuteau	42 000 €	NON
914612010019	AH241-353/6 Rue de la Source	299 900 €	NON
914612010020	AK 126/4 Rue du Chemin Vert	165 000 €	Annulée
914612010021	AK126/4 Rue du Chemin Vert	165 000 €	NON
914612010022	AM 233/7 Route de Bruyères	103 650 €	NON
914612010023	AM 160/9 Route de Bruyères	290 000 €	NON
914612010024	AB 431/8 Rue Saution	67 000 €	NON
914612010025	B 940 - 120/ 50 Chemin du Bois Robert/Le Bois Talon	275 000 €	OUI En révision de prix
914612010026	AB 49-51/24 Grande Rue	180 000 €	NON
914612010027	AK 126/4 Rue du Chemin Vert	70 000 €	NON
914612010028	AB 45/9 Rue Rabuteau	339 000 €	NON
914612010029	AC 92, 94, 98/ 25A Route de Limours	150 000 €	NON
914612010030	AR 285/8 Rue des Sables	136 000 €	NON
914612010031	AM 235/11 Route de Bruyères	155 000 €	NON

914612010032	AK 232-244/ 7 Rue du Moulin	150 000 €	NON
914612010033	AB 164/3 Rue des Primevères	346 000 €	NON
914612010034	AR 26-162/ 15 Rue de la Mairie	275 000 €	NON
914612010035	AR 258-260/3 Résidence du Val	260 000 €	NON
914612010036	AK 14/18 Rue du Val d'Orge	299 000 €	NON
914612010037	AB 23-24/ 52 et 50 Grande Rue	349 173 €	NON
914612010038	AH 93 -198/ 24 Rue des Prés	350 000 €	NON
914612010039	AR 102-103-267-274/51 Rue des Garennes	345 000 €	NON
914612010040	AI 6 - 118/29 Rue de la République	264 000 €	NON
914612010041	AL 89/9 Impasse de la Rémarde	515 000 €	NON
914612010042	AM 32 - 123/Rue de la République	110 000 €	NON
914612010043	AK221-240/10 à 28 Rue Pierreuse	270 000 €	NON
914612010044	AH 70/5 Rue Joachim Du Bellay	357 000 €	NON
914612010045	D 777/81 Route de Limours	140 000 €	NON
914612010046	D 594-1577/Au-dessus de la Berge Robert/10 Rue de la Grosse Haie	168 000 €	NON
914612010047	AH 51-52-90-91/27 Rue de la Pléiade	285 000 €	NON
914612010048	AR224-232/12 Rue du Petit Rue	389 000 €	NON
914612010049	AB431/8 Rue Saution	67 000€ (mise à prix)	NON

Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal				
N° d'ordre	N°	Désignation	Prix	DP
2	NO9120014801	AE96/ Rue Cerfeuille (annulée)	295 000 €	NON
3	NO9120014801	AE96/ Rue Cerfeuille	295 000 €	NON
4	NO9120025201	AK 139 p1- AK 257/ Rue du Gay Pigeon	229 500 €	NON
5	NO9120053901	AI 62 / De St Arnoult	8 930 €	NON
6	NO9120057301	D 594P1/1577P1/Au dessus de la Berge Robert / De la Grosse Haie	168 000 €	NON
7	NO9120068001	AR 224 AR 232 / Du Petit Rué	389 000€	NON

II. FINANCES

- **Délibération n°CM04/088/2020 : Budget Principal – Décision Modificative n°3/2020**

- Approuve la Décision Modificative n°3-2020 du Budget Principal de la Commune.

Chapitre/Opération Article	Libellé	Vote du Conseil Municipal DM 3 – 2020
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Opération 51	Ecole maternelle des boutons d'Or	- 3 495.00 €
2188-51-020	Bâtiments scolaires	- 3495.00 €
Opération 52	Ecole maternelle Pierre de Ronsard	3 495.00 €
2188-52-020	Bâtiments scolaires	3 495.00 €
Opération 53	Ecole élémentaire Jacques Prévert	1 410.00 €

21312-53-212	Bâtiments scolaires	1 410.00 €
Opération 54	Ecole élémentaire La Roche	8 180.00 €
21312-54-020	Bâtiments scolaires	8 180.00 €
Opération 67	Logements communaux	- 9 590.00 €
21318-67-020	Construction autres bâtiments publics	- 9 590.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011	Charges à caractère général	6 150.00 €
611-422	Contrats de prestations de services	- 1 670.00 €
61524-823	Bois et Forêts	7 820.00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	- 7 820.00 €
739115-020	Prélèvement au titre de l'art.55 de la loi SRU	- 7 820.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	1 670.00 €
65888-422	Autres	1 670.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0.00 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. JOLY, Mme BERNIER)

• **Délibération n°CM04/089/2020 : Marché de restauration collective 2017-2020 – Avenant n°1- Prolongation de durée**

- **Approuve** le projet d'avenant à passer avec la Sté SFRS – SODEXO Education, 6 rue de la Redoute à GUYANCOURT (78280) prolongeant la durée du marché initial du 16 septembre 2020 au 31 décembre 2021, date de mise en service de la nouvelle cuisine centrale.

- **Précise** que l'avenant a une incidence financière sur le montant du marché à savoir une augmentation évaluée entre 37 % et 39% du montant initial qui s'établissait entre 542 000 € et 598 000 € HT soit entre 571 810 € et 630 890 € TTC (en valeur 2017).

- **Autorise** le Maire à signer cet avenant.

- **Précise** que cet avenant prend effet à la date du 16 septembre 2020.

- **Précise** que les autres clauses du marché restent inchangées.

- **Dit** que les crédits correspondants sont et seront inscrits au budget de la Commune.

Adoptée à la majorité absolue (2 voix contre : M. JOLY, Mme MARCHAND ; 1 abstention : Mme BERNIER)

• **Délibération n°CM04/090/2020 : Adhésion au groupement de commande proposé par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau (SIARCE) pour l'achat d'énergie (gaz et électricité) ainsi que les prestations associées / Signature d'une convention**

- **Autorise** l'adhésion de la commune d'Ollainville au groupement de commande d'achat d'énergie (gaz et électricité) et prestations associées.

- **Approuve** la convention constitutive du Groupement de commande entre le SIARCE, et les Collectivités adhérentes pour l'achat d'énergie (gaz et électricité) et de prestations associées.

- **Précise** que la commune d'Ollainville adhérera uniquement pour la prestation « Electricité »,

- **Approuve** la désignation du SIARCE comme coordonnateur du Groupement de Commande.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.
- **Autorise** le représentant du SIARCE à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM04/091/2020 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre de la politique départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) - Projet d'acquisition des parcelles cadastrées section B n°940 et 120 sises 50 chemin du Bois Robert**

- **Prend acte** que la Commune se porte acquéreur par voie de préemption du bien nu d'une superficie de 11 125 m², cadastré section B n°940 et section B n°120, au prix de 162 000 € dans le cadre de la politique départementale ENS.
- **Dit** que la Commune s'engage à protéger et à conserver le caractère naturel de ces parcelles de manière définitive.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques à venir dans le cadre de l'acquisition visée au précédent paragraphe.
- **Dit** que ces dépenses seront inscrites au budget de la ville.
- **Sollicite** auprès du Conseil départemental de l'Essonne une subvention pour l'acquisition foncière visée dans le premier paragraphe.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière liant le Conseil départemental et la Commune.
- **Dit** que la délibération sera publiée à la conservation des hypothèques.
- **Précise** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne puis au Conseil départemental de l'Essonne et consignée au registre des délibérations du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

III. ENFANCE

• **Délibération n°CM04/092/2020 : Intention de candidature au titre Ville amie des enfants pour la mandature 2020/2026 – Partenariat avec UNICEF France**

- **Autorise** le Maire à renouveler sa candidature au titre Ville amie des enfants pour la mandature 2020/2026.
- **Nomme** Madame Muriel CHEVRON, Adjointe au Maire, référente UNICEF au nom de la commune d'Ollainville.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. JOLY)

• **Délibération n°CM04/093/2020 : Caisse d'Allocations Familiales – Appel à projet 2020 – Demande de subvention pour l'aménagement de la garderie périscolaire du Centre**

- Propose de répondre à l'appel à projets 2020 lancé par la CAF de l'Essonne.
- Sollicite une subvention aussi élevée que possible.
- Décide de retenir l'action suivante :
Créer et /ou aménager un Accueil collectif de mineurs (Acm) ou autre équipement « Jeunesse »
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM04/094/2020 : Modification de la charte du Conseil Municipal des Enfants**

- Décide de prolonger de 10 mois, le mandat des élus du Conseil municipal des enfants élus en 2018, soit jusqu'au 30 Juin 2021.
- Autorise le Maire à signer la nouvelle charte, jointe à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM04/095/2020 : Signature d'une convention fixant les conditions de participations familiales pour les enfants ollainvillois scolarisés dans une classe spécialisée à Arpajon et fréquentant le restaurant scolaire**

- Décide de prendre en charge les frais de restauration de cet enfant soit 10.90 € par repas et par jour.
- Accepte que ces frais soient facturés mensuellement dans leur intégralité par la commune d'Arpajon à la commune d'Ollainville.
- Dit que ce prix sera révisé tous les ans au mois de septembre par la Ville d'Arpajon.
- Précise que cette prise en charge cessera au terme de la scolarité de cet enfant dans cette classe spécialisée.
- Décide de refacturer à la famille, en fonction du nombre de repas, le tarif qu'elle aurait payé si l'enfant était resté sur la commune d'Ollainville, soit en 2020/2021, 3.99 €.
- Précise que ce tarif sera revu tous les ans au mois de septembre.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune d'Arpajon, représentée par Monsieur Christian BERAUD, Maire.
- Dit que la dépense et la recette seront prévues au Budget Communal.

Adoptée à l'unanimité

IV. AFFAIRES SOCIALES

• **Délibération n°CM04/096/2020 : Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe – Plurial Novalia (Groupe Action Logement) – Programme de logements sociaux 25 rue de la Roche**

- **Prend acte** du courrier adressé par Plurial Novalia en date du 4 septembre 2020.

- **Accorde** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 429 158 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°113682 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Dit** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'engage** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. JOLY, Mme BERNIER, Mme MARCHAND)

V. SOLIDARITE

• **Délibération n°CM04/097/2020 : Don à l'UNICEF dans le cadre du fonds de solidarité pour le Liban**

- **Décide** d'accorder à l'UNICEF France un don en soutien aux sinistrés du Liban.

- **Fixe** le montant de ce don à 500,00 €.

- **Dit** que la somme sera imputée à l'article 6713 du budget primitif 2020.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, Mme BERNIER, Mme MARCHAND)

VII. DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

• **Délibération n°CM04/098/2020 : Constitution d'un Comité consultatif des Aînés**

- **Décide** d'instituer un Comité consultatif des Aînés pour la durée du présent mandat.

- **Fixe** sa composition à 23 membres, désignés par le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire.

Elus : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Mme France NOIROT, Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Pierre PAREUX, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY.

Ollainvillois : Mme Marie-France PAULUS, Mme Josiane CHEVALIER, Mme Nicole BOULBIN, Mme Monique ASSOUAN, Mme Mauricette MURAILLE, Mme Liliane COLLET, Mme Anne-Marie BARET, Mme Edith LOTHE, Mme Michèle DESCHAMPS, Mme Marie-France ELOUARD, Mme Muriel DARDEL, M. Gérard CHAINAY, M. Pierre DE GIROLAMO, M. Jacques HERMANT, M. Michel BINARD, M. Jean-Pierre HERBAUX, M. Jean-Claude GUILLOT.

- **Désigne** Madame Marie-Christine HARISLUR, Conseillère municipale déléguée, pour présider le Comité consultatif des Aînés.

- **Dit** que ce Comité consultatif des Aînés pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet communal et plus particulièrement dans les domaines le concernant.

- **Dit** que ce Comité consultatif des Aînés se réunira à une fréquence régulière.

Adoptée à l'unanimité

VIII. PERSONNEL

• Délibération n°CM04/099/2020 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

- **Décide** le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien et de restauration à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, soit sur la base de l'indice brut 350, indice majoré 327, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **S'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget,

- **Autorise** le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Précise** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1^o de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Adoptée à l'unanimité

• Délibération n°CM04/100/2020 : Création d'emploi

- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée :

La création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs,

Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30/09/2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Adoptée à l'unanimité

IX. URBANISME

• **Délibération n°CM04/101/2020 : Signature de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune d'Ollainville, Cœur d'Essonne Agglomération et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, signée le 24 juin 2019**

- Décide d'intégrer trois nouveaux périmètres à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune d'Ollainville, la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) :

- Le périmètre de veille foncière dit « Gay Pigeon » ;
- Le périmètre de veille foncière dit « Chemin de la Ferme des Maures » ;
- Le périmètre de veille foncière dit « de la Fresque ».

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à ladite convention.

Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. JOLY, Mme BERNIER, Mme MARCHAND)

• **Délibération n°CM04/102/2020 : Dénomination de la voie de la Résidence du Pehir – Route de Bruyères (KHOR Immobilier)**

- Décide de nommer la voie d'accès desservant l'intérieur de la Résidence du Pehir : « Clos des Lys ».

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, Mme BERNIER, Mme MARCHAND)

X. INFORMATIONS

La séance est close à 22h30.



Jean-Michel GIRAudeau
Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAudeau

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 19 octobre 2020.